



● **WeART...**  
● **BORDEAUX**  
● 05 - 07 Mai 2023

## PARTIR POUR, PARTIR AVEC

Pour cette destination, nous vous suggérons un **trajet en train**. Ne tardez pas car les prix sont susceptibles de changer à l'approche de la date du départ. Nous avons également sélectionné des hôtels pour leurs situations privilégiées au centre-ville et leurs rapports qualité/prix.

Tout au long de la préparation de votre séjour un interlocuteur de **Connaissance de l'art contemporain** est présent pour vous conseiller dans vos démarches au

Fixe > 09 67 09 27 65

Mobile > 06 12 08 59 54

Mail > [weart@connaissancedelart.com](mailto:weart@connaissancedelart.com)

Avant votre départ, vous recevrez un **Livret de voyage** comportant toutes les indications des lieux et horaires des rendez-vous, des moyens de transport, des visites...

Sur place, en plus de votre conférencier, vous bénéficiez de l'assistance permanente d'un **accompagnateur de Connaissance de l'art contemporain** qui vous accueille à votre arrivée, veille aux bonnes conditions de votre séjour et vous donne les informations pratiques vous permettant de jouir pleinement de votre séjour.

L'accompagnateur est présent à partir de 12 adultes inscrits. Votre conférencier est présent pendant toute la durée du séjour pour les visites guidées et pour échanger avec vous au cours des dîners. Les repas sont libres, mais vous pouvez participer aux déjeuners et dîners prévus, en l'indiquant sur le bulletin.

## VOS DÉMARCHES

### 1. Nous contacter,

> Vous vérifiez ainsi que le séjour n'est pas **complet** avant de réserver votre hôtel et votre transport (20 pers. max).

### 2. Une fois notre confirmation reçue, achetez votre billet,

### 3. Réservez votre hébergement sur internet,

### 4. Adressez-nous par courrier dans la limite de 20 jours avant votre départ :

- > le **bulletin d'inscription** complété et signé
- > le règlement du forfait à l'ordre de l'association **connaissance de l'art contemporain**
- > votre cotisation pour l'**adhésion annuelle** si ce n'est pas déjà fait
- > votre **assurance annulation facultative**

**Connaissance de l'art contemporain**  
127 boulevard de Ménilmontant  
75011 Paris

*Seules les inscriptions reçues 1 mois avant la date de départ pourront être garanties. Dans le cas où, moins de 8 personnes seraient inscrites au séjour, seul le forfait sera intégralement remboursé aux participants dans la semaine suivante.*

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## WeART... BORDEAUX

05 - 07 Mai 2023

	Nom(s)	Prénom(s)	Date(s) de naissance
1)			
2)			
Adresse(s)			
Mobile		Email	
Hôtel		Date & heure de votre arrivée	

Si vous êtes seul(e) et souhaitez partager une chambre double avec une autre personne, contactez-nous au **09 67 09 27 65**. Nous vous mettrons en relation, dans la mesure de notre possible, avec un/une autre participant(e).

### REPAS

Si vous souhaitez vous joindre à nous, entourez les repas. Leur règlement s'effectue sur place individuellement.

	DÉJEUNER	DÎNER
VENDREDI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SAMEDI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DIMANCHE	<input type="checkbox"/>	

### RÈGLEMENT

Envoyez par courrier un chèque de **249 €/personne** à l'ordre de **Connaissance de l'art contemporain** accompagné de ce bulletin complété et signé dans la limite de 20 jours avant votre départ.

### ADHÉSION À L'ASSOCIATION

Pour profiter des We ART, il est obligatoire d'être membre de l'association.

**La cotisation pour l'année 2023 est de 38 € par personne.**

Si vous n'êtes pas encore membre, merci de bien vouloir cocher la case adhésion et d'ajouter au total de votre séjour le montant de cotisation annuelle.

- J'adhère à l'association **Connaissance de l'art contemporain** et je règle ma cotisation
- Nous adhérons à l'association **Connaissance de l'art contemporain** et réglons la cotisation de €

### DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

**Connaissance de l'art contemporain, association Loi de 1901, n'est pas un organisme de voyages.** La législation sur les organismes de tourisme est aujourd'hui très encadrée. Nous ne pouvons pas organiser autre chose que des visites - pas de transferts, de transports, de réservation d'hôtels... Vous voyagez dans un cadre strictement personnel et devez disposer d'une responsabilité civile et d'une assurance (soins/rapatriement) personnelles qui vous couvrent en cas de problème. L'association ne pourra en aucun cas être tenue responsable des accidents corporels qui pourraient survenir (maladie, chute...), sauf si notre accompagnateur ou notre conférencier s'avérait en être la cause indiscutable.

### ASSURANCES

- Je désire souscrire une assurance annulation de **25 €/personne**.  
À 15 jours du départ, un forfait de 55 €/personne sera déduit du forfait. À 10 jours du départ le forfait ne sera pas remboursé.
- Je ne désire pas souscrire d'assurance annulation
- J'ai pris connaissance des conditions générales de vente.

Date // Signature accompagnée de la mention "Lu et approuvé" (mention manuscrite obligatoire)